



Département de seine et marne  
Canton de Serris  
Mairie de CrécY la Chapelle

## DECISION MUNICIPALE N°38/2024

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE EN VUE DU MENAGE DES VESTIAIRES FOOT DU PRE MANCHE DU 26 AOÛT AU 31 DECEMBRE 2024**

La Maire de CrécY la Chapelle,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal au Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**CONSIDERANT** la nécessité de contracter un contrat de prestation de service en vue du nettoyage des vestiaires de foot du Pré Manche sis route de Saint Martin à Voulangis.

**CONSIDERANT** la proposition de la Brie Services Nettoyage,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat de prestation de service en vue du nettoyage des vestiaires de foot du Pré Manche selon les conditions du cahier des charges transmis dans le devis S08372 du 27 juin 2024 avec la Brie Services Nettoyage sis 42 rue Gutenberg ZI Meaux 77100 MEAUX.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le contrat est conclu du 26 août 2024 au 31 décembre 2024.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le coût de la prestation est fixé à 289.00 € HT par mois. Le prestataire émettra une facture mensuelle.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à CrécY la Chapelle, le 24 juillet 2024



Pour la Maire empêchée et par  
délégation temporaire,

L'adjointe au Maire suppléante  
Michèle HABY

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240724-38-2024-AI  
Date de télétransmission : 26/07/2024  
Date de réception préfecture : 26/07/2024

En cas d'acceptation  
DEVIS VAUT POUR CONTRAT

# CONTRAT DE PRESTATION

27/06/2024 - S08372

## ENTRE-LES SOUSSIGNES

Mairie de Crecy-la-Chapelle  
Place de l'hotel de ville  
77580 Crecy-la-Chapelle  
France

Représentée par Chashne AUTENZIO  
D'une part,

ET

**BRIE SERVICES NETTOYAGE**  
42 rue Gutenberg  
ZI Meaux  
77100 Meaux  
France

Représentée par **Monsieur Vincent FISCHER**(Gérant(e) de société)  
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit, pour les locaux sis :

**VESTIAIRES DE FOOT**  
**ROUTE SAINT-MARTIN**  
**77580 VOULANGIS**  
France

A compter du 26 août jusqu'au 31 décembre 2024

**CAHIER DES CHARGES**

*Etablis en fonction des plans et du cahier des charges fournis par le client*

ENTRETIEN COURANT DES VESTIAIRES DE FOOT	Fréquence
Balayage et lavage du sol	2FH
Vidage des poubelles et remplacement des sacs	2FH
Enlèvement des toiles d'araignées	2FH
Nettoyage des toilettes et des bacs douches	2FH
Nettoyage des robinetteries	2FH
Dépoussiérage du mobilier (à hauteur d'homme)	2FH
Nettoyage des siphons de douche	2FH

*7FH : 7 fois hebdomadaire / 6FH : 6 fois hebdomadaire / 5FH : 5 fois hebdomadaire / 4FH : 4 fois hebdomadaire  
3FH : 3 fois hebdomadaire / 2FH : 2 fois hebdomadaire / 1FH : 1 fois hebdomadaire  
2FM : 2 fois mensuel / 1FM : 1 fois mensuel  
4FA : 4 fois annuel / 3FA : 3 fois annuel / 2FA : 2 fois annuel / 1FA : 1 fois annuel*

# BRIE SERVICES NETTOYAGE

Tel 01.60.09.46.67

Le présent contrat est relatif au nettoyage des locaux énumérés ci-dessus.  
Les travaux correspondants sont à effectuer par une équipe spécialisée sous les ordres d'un responsable.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir cahier des charges joint

## PRIX

L'ensemble des travaux ci-dessus mentionnés sera exécuté moyennant le prix en rubrique coût et en ANNEXE 1.  
Ces prix ont été établis suivant le tarif pratiqué à la date de l'offre, ils intègrent les différents jours fériés qui ne sont pas travaillés et les éventuelles fermetures périodiques de l'entreprise « Mairie de Crecy-la-Chapelle ». Il est cependant précisé que dans le cas des jours fériés, les prestations prévues dans les colonnes 1FH, 2FM & 1FM du cahier des charges seront, par dérogation, avancées ou reportées d'une journée

Jours d'intervention prévus : marcredi et vendredi

Les prix comprennent pour l'ensemble des travaux :

- La rémunération du personnel et les charges sociales
- Les rémunérations diverses, indemnités et primes
- Les vêtements de travail et de sécurité
- Le matériel et les fournitures
- Les frais de déplacement,
- L'assurance de responsabilité Civile
- La formation de notre personnel

BRIE SERVICES NETTOYAGE se met à la disposition « Mairie de Crecy-la-Chapelle » pour exécuter des travaux exceptionnels non prévus dans le contrat d'entretien à la seule condition que le personnel affecté à ces travaux reste sous la responsabilité de sa maîtrise.  
Ces travaux lui seront facturés en tenant compte de l'incidence de l'évolution des salaires du mois considéré et des majorations pour heures supplémentaires ; du coût de nos frais de fonctionnement, - du coût des frais à amortir pour le matériel considéré.

## ASSURANCES

Attestation ci-jointe

## REVISION DE PRIX

Les prix sont révisibles annuellement, la première révision aura lieu le **01/01/2025**

## MODALITES DE PAIEMENT

BRIE SERVICES NETTOYAGE présentera sa facture le 5 du mois en cours, le règlement se fera par chèque ou virement à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le règlement peut également faire l'objet d'un prélèvement.

En cas de retard de paiement, BRIE SERVICES NETTOYAGE se réserve le droit de faire encaisser les factures émises par toute personne ou établissement qui lui plaira de substituer.

## DUREE DU CONTRAT

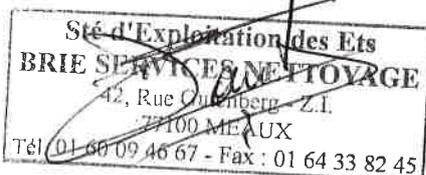
Le présent contrat est souscrit pour une durée initiale 127 Jour(s), à compter du 26/08/24. Au-delà de la période initialement convenue, le contrat est automatiquement poursuivi par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, 4 mois au moins avant la date d'échéance le cachet de la poste faisant foi.

Les présentes auxquelles sont annexées les conditions générales applicables aux travaux de propreté « Mairie de Crecy-la-Chapelle » reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent votre contrat de nettoyage.

Jorge Duarte  
Responsable d'exploitation  
Lu et approuvé

Nom du signataire  
Qualité du signataire  
Mention « Lu & Approuvé »  
Signature

Pour la Maire empêchée  
et par délégation temporaire  
L'adjointe au Maire suppléante  
Nichèle HABY



[Signature]

**BRIE SERVICES**  
**NETTOYAGE**  
 ☎ TEL 01.60.09.46.67

OFFRE TARIFAIRE / BORDEREAU DE PRIX (MENSUALISE)

ENTRETIEN COURANT DES VESTIAIRES DE FOOT	MONTANT TOTAL H.T	289,00 €
	TVA 20%	57,80 €
	<b>MONTANT TOTAL T.T.C</b>	<b>346,80 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL MENSUEL H.T</b>	<b>289,00 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL TVA</b>	<b>57,80 €</b>
	<b>MONTANT TOTAL ANNUALISE TTC</b>	<b>1 467,29 €</b>

Bon pour accord le : 24 juillet 2024

*Serge DUPRE*  
*Responsable d'exploitation*  
*lu et approuvé*

Nom du signataire  
 Qualité du signataire  
 Mention « Lu & Approuvé »  
 Signature

*Pour la Navire empêchée*  
*et par délégation temporaire*  
*L'adjointe au Navire suppléante*  
*Archiele HABY*

Sté d'Exploitation des Ets  
**BRIE SERVICES NETTOYAGE**  
 42, rue Gutenberg Z.I.  
 77100 MEAUX  
 Tel: 01 60 09 46 67 - Fax : 01 64 33 82 45



Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240724-38-2024-AI  
Date de télétransmission : 26/07/2024  
Date de réception préfecture : 26/07/2024